

**PROCES-VERBAL**  
**du 28 janvier 2020**

**TABLE DES MATIERES**

<b>EPHEMERIDE</b> .....	3
<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU</b>	
<b>16 DECEMBRE 2019</b> .....	11
<i>Unanimité</i> .....	11
<b>1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation</b> .....	6
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	8
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	10
Abstentions : « Roncq Avenir » .....	10
<b>1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Levée de prescription quadriennale d’une créance</b>	
<b>de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)</b>	10
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	11
<i>Unanimité</i> .....	11
<b>1.03 – CANDIDATURE AUX LABELS « TERRE DE JEUX 2024 » ET « CENTRE DE</b>	
<b>PREPARATION AUX JEUX » - Engagement de la Ville de Roncq</b> .....	13
PRESENTATION M. DA SILVA .....	14
Débat .....	15
<i>Unanimité</i> .....	17
<b>1.04 – CONSTITUTION D’UNE SERVITUDE TREFONCIERE SUR DES TERRAINS</b>	
<b>COMMUNAUX AU PROFIT DE VINCI IMMOBILIER – Opération Charlet –</b>	
<b>31 rue de la Latte</b> .....	11
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	12
Débat .....	12
<i>Unanimité</i> .....	13
<b>1.05 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE</b>	
<b>EN 2019</b> .....	17
PRESENTATION M. BOSSUT .....	18
<i>Information non suivie d’un vote</i>	
<b>1.06 – VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERS MUNICIPAUX</b>	
<b>SUR LE SITE DE VENTE EN LIGNE – Année 2019 – Information au Conseil</b>	
<b>Municipal</b> .....	19
PRESENTATION M. BOSSUT .....	20
<i>Information non suivie d’un vote</i>	
<b>1.07 – FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020 – Maintien des taux communaux</b> .....	20
PRESENTATION M. BOSSUT .....	21
<i>Unanimité</i> .....	23

<b>1.08 – EXERCICE 2020 - Budget Primitif</b> .....	25
PRESENTATION M. BOSSUT .....	26
Débat .....	34
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	35
Contre : « Roncq Avenir » .....	35
<b>1.09 – CONSTITUTION DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOU- TEUSES</b> .....	23
PRESENTATION M. BOSSUT .....	24
<i>Unanimité</i> .....	25

**M. LE MAIRE –**

Bonsoir à tous.

Je salue la presse, l'ensemble des élus ainsi que le public.

Avant d'aborder le Conseil Municipal, nous allons commencer par l'**Ephéméride** pour rappeler les différents événements qui se sont déroulés depuis notre dernière séance du 16 décembre.

- 16 au 31 décembre.

Dans le hall d'accueil de **La Source**, une très belle exposition d'œuvres réalisées par les jeunes adultes autistes du Blanc-Four, que nous avons saluées avec les élus, le public et les membres de l'association ISRAA.

- 23 décembre au 3 janvier.

Les **ALSH de Noël** ont accueilli 115 enfants. Pour mémoire, ils étaient 69 l'année précédente. Nous avons pratiquement doublé les effectifs d'hiver sur le thème « Retour vers le futur ».

C'était aussi l'**Ecole Municipale de Musique** qui proposait une installation sonore avec « Cric Crac Compagnie », des ateliers découverte pour les seniors, des stages de piano et de formation musicale.

Le 27 décembre, deux auditions d'accordéon ont été proposées par une enseignante de l'Ecole Municipale de Musique, Tatiana Shesterkina.

- 27 au 31 décembre.

C'était la **1<sup>ère</sup> opération tiroir à la Maison de retraite** : 49 résidents ont emménagé dans l'extension flambant neuve. Vous avez pu voir des photos sur le site.

Cette extension permet de poursuivre les travaux dans la partie historique et de faire profiter, à l'ensemble des résidents, de cette partie toute neuve.

Je tiens à saluer les personnels qui, sous la direction de Mme MUTEBA, ont permis de réaliser ce déménagement dans de très bonnes conditions.

- 12 janvier.

La **bourse aux collectionneurs** rencontre toujours une très belle réussite. Cette fois l'événement ne s'est pas déroulé au Blanc-Four mais à l'Atrium de La Source.

Monsieur DELBECQUE, vous y étiez. Toute la journée il y a eu du monde et les gens étaient étonnés tant par les collections que par l'équipement mis à disposition.

- 15 janvier au 9 février.

A l'heure actuelle, se déroule une **exposition consacrée à Henri Matisse**, à l'occasion des 150 ans de sa mort, en partenariat avec le Musée du Cateau-Cambrésis que je remercie vivement pour le prêt de ces œuvres. On peut y découvrir différentes illustrations qui peuvent intéresser les écoles mais aussi un public toujours présent.

- 15 janvier.

S'est achevé le chantier du **Sentier du Pellegrin** ; l'enrobé a été posé, j'y étais encore cet après-midi ; c'est une belle réalisation fort attendue par les riverains depuis de nombreuses années qui permet de stationner tranquillement, d'avoir un accès aux poubelles et de circuler dans de très bonnes conditions.

- 16 janvier.

Avec Mme ZAHM, nous étions à la **Maison de retraite** pour **présenter nos bons vœux aux résidents, au personnel et à sa Directrice**. Nous y sommes toujours très bien accueillis et ce fut l'occasion de saluer à nouveau toutes les personnes qui ont vécu ce déménagement en fin d'année.

- 18 janvier.

C'étaient les **vœux à la population et au monde associatif**. Le public est venu en nombre à La Source pour découvrir cet équipement, échanger, prendre le pot de l'amitié et mettre à l'honneur les trois personnes qui ont reçu un Hippopotame de cristal.

Monsieur le Député a également salué le travail accompli par tous les membres de l'association « Solidarité Développement Cambodge » et mis à l'honneur son Président, M. Som Sun Sreng.

Dans la soirée, la **1<sup>ère</sup> nuit de la lecture** organisée à Roncq, toujours à La Source. Le public est venu à la découverte de cette nuit de la lecture qui a permis un bon temps d'échanges avec les enfants et les adultes.

- Le 20 janvier.

Autre moment de **vœux aux acteurs du monde économique ronquois** avec notamment un temps d'échanges avec M. FLIPO de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a

rappelé toute l'importance de l'artisanat et le lien avec la CCI ; y participait également Mme Brigitte LHERBIER, Sénatrice.

- 22 janvier.

Au centre Boutry de Linselles, c'étaient les **échanges de vœux avec la Police Nationale, la Police Municipale** en présence du Commissaire, M. JOLY, qui a donné des chiffres relatifs à la délinquance plutôt satisfaisants pour la Ville de Roncq, et sur les faits recensés dans la Ville. Cela a aussi permis d'insister sur la vigilance que nous avons sur la tranquillité publique, en partenariat avec la Police Nationale et la Police Municipale.

- 23 janvier.

Avec le Directeur Général des Services, j'ai présenté mes **vœux au personnel municipal**. Je rappelle qu'il y a eu 15 recrutements pour 6 départs en retraite. Ce fut l'occasion de souligner la qualité du travail fourni par l'ensemble des équipes municipales et de les saluer pour le service rendu à la population.

Nous avons également eu une pensée à la mémoire de **Régis VANOVERMEIR**, décédé le 29 décembre 2019.

En cette fin d'éphéméride, je voudrais à nouveau transmettre nos condoléances à sa famille et souligner toute l'action qu'il a mise en place au sein de la Ville, tant à l'Ecole Municipale de Musique que dans l'animation, le sport et au Cabinet.

Malgré la distance qui nous sépare, je voudrais honorer sa mémoire en vous demandant de bien vouloir respecter une minute de silence.

.../...

Je vous remercie.

Nous allons pouvoir entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour mais, au préalable, je demande à Monsieur GLIBERT de bien vouloir procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 28 JANVIER 2020 : 33

**PRESENTS : (24)**

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Thibault TELLIER - Anne THOREZ - Peggy ROBERT - Claudine ZAHM - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Laurent WINDELS - Vincent LEDOUX - Thierry MITTENAERE - Xavier DUQUESNE - Mustapha GUIROUS - Franck GILME - Alexandra COUSTY - Fernando ROCHA - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME - Jean-Luc WABANT

**PROCURATIONS : (8)**

Thérèse-Marie COUVREUR donne procuration à Peggy ROBERT  
 Michel PETILLON donne procuration à Antonio DA SILVA  
 Colette DEBEUF donne procuration à Chantal NYS  
 Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Laurent WINDELS  
 Natalie CARDON donne procuration à Thierry MITTENAERE  
 Jaquelina FONSECA donne procuration à Xavier DUQUESNE  
 Louis COSYN donne procuration à Anne THOREZ  
 Eric ZAJDA donne procuration à Jean-Luc WABANT

**ABSENTE : (1)**

Amandine PANZERA

<b>1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation</b>
---

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 16 décembre 2019 (n° 16/12/2019/59) nécessite des ajustements.

CADRES D'EMPLOIS	Catégorie s	Effectifs budgétaires	Effectif s pourvu s	Dont Temps non complet	Suppression	Création
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
<b>Emplois fonctionnels</b>						
Directeur Général des Services	A	1	1			
<b>CATEGORIE A</b>						
<b>Cadre d'emplois des Attachés</b>						
Attaché hors classe	A	1	0			
Attaché Principal	A	4	3			
Attaché	A	0	0			
<b>CATEGORIE B</b>						
<b>Cadre d'emplois des Rédacteurs</b>						
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2			
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	5	5			
Rédacteur	B	2	2			
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadres d'emplois des Adjoint Administratifs</b>						
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	9	9			
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	9	9			
Adjoint Administratif	C	8	8	1		

<p align="center"><u>FILIERE TECHNIQUE</u> <u>CATEGORIE A</u></p> <p><b>Cadre d'emplois des Ingénieurs</b> Ingénieur hors classe Ingénieur Principal Ingénieur</p> <p align="center"><u>CATEGORIE B</u></p> <p><b>Cadre d'emplois des Techniciens</b> Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe Technicien</p> <p align="center"><u>CATEGORIE C</u></p> <p><b>Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise</b> Agent de Maîtrise Principal Agent de Maîtrise</p> <p><b>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</b> Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe Adjoint Technique</p>	A A A  B B B  C C  C C C	1 2 1  3 2 0  10 16  2 19 24	1 1 0  3 2 0  9 14  2 19 24			
<p align="center"><u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u> <u>CATEGORIE C</u></p> <p><b>Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)</b> ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe</p>	C C	3 2	3 2			
CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
<p align="center"><u>FILIERE CULTURELLE</u> <u>CATEGORIE B</u></p> <p><b>Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique</b> Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2<sup>ème</sup> classe Assistant d'Enseignement Artistique</p> <p align="center"><u>CATEGORIE C</u></p> <p><b>Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine et des Bibliothèques</b> Adjoint du Patrimoine Principal 1<sup>ère</sup> classe Adjoint du Patrimoine Principal 2<sup>ème</sup> classe Adjoint du Patrimoine</p>	B B B  C C C	9 2 0  1 2 2	8 2 0  1 2 2	4 1   1		
<p align="center"><u>FILIERE SPORTIVE</u> <u>CATEGORIE B</u></p> <p><b>Cadre d'emplois des Educateurs des APS</b></p>	B	3	3			

Educateur des APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2			
Educateur des APS Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1			
Educateur des APS						
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation</b>						
Adjoint d'Animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1			
Adjoint d'Animation	C	0	0			
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>						
<b>CATEGORIE B</b>						
<b>Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale</b>						
Chef de service de Police Municipale Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1			
Chef de service de Police Municipale	B	0	0			
<b>CATEGORIE C</b>						
<b>Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale</b>						
Brigadier-Chef Pal de Police Municipale	C	1	1			
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	4	4			+ 1 (1)

**EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI**

**CONTRATS A DUREE INDETERMINEE**

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
<b>FILIERE TECHNIQUE</b> <b>CATEGORIE C</b> <b>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques</b> Adjoint Technique	1	1	1	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> <b>CATEGORIE B</b> <b>Cadre d'emplois des Rédacteurs</b> Rédacteur	1	1		
<b>CHARGE DE COMMUNICATION</b>	1	1		

CONTRACTUELS

Cadres d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
Adjoint Administratifs	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	3	0	
Adjoint Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	34	32	
Agents de Maîtrise	C	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	1	0	
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	2	2	
Adjoint du patrimoine	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	4 TNC	3 TNC	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	9	9	+ 1 (2)

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	1	1	

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 janvier 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Nous avons examiné cette délibération en Commission plénière : deux points à l'ordre du jour sur ce tableau des effectifs :

- la création d'un poste de Brigadier-chef de Police Municipale ; c'est la nomination d'un agent suite à la réussite au concours. Je félicite l'intéressée pour ce succès.
- La création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe ; c'est le remplacement d'un agent pris en charge par le Centre de gestion après une période de maintien en surnombre.

Y a-t-il des questions ?

Ce n'est pas le cas. Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions ..... « Roncq Avenir »

Je vous remercie

**1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale d'une créance de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**

*La procédure de validation de services de contractuels permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.*

*Le fonctionnaire qui a travaillé en tant que contractuel peut demander à faire valider ses services dans les deux ans qui suivent sa titularisation. Ce dispositif est ouvert au fonctionnaire titularisé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*La constitution du dossier est effectuée par la Collectivité qui a intégré l'agent dans ses effectifs. La multiplicité des précédents employeurs et la difficulté à réunir les informations nécessaires au traitement de la demande de validation peuvent occasionner du retard dans la régularisation des dossiers.*

*La demande de validation de services entraîne le reversement des cotisations versées à la CNAV et à l'IRCANTEC à la CNRACL.*

*Le dossier est traité par les services de la CNRACL qui recalculent le montant des cotisations retraite de l'agent pendant les années effectuées en qualité de contractuel.*

*Lorsque le montant des cotisations CNAV et IRCANTEC est inférieur au montant des cotisations calculé par la CNRACL, le fonctionnaire ainsi que la Collectivité doivent s'acquitter du montant des cotisations manquant.*

*En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.*

*S'agissant d'une validation de service qui concerne en partie les années 1984 et 1985, la créance de la CNRACL d'un montant de 209,29 € relative à la régularisation des cotisations patronales entre dans le champ d'application de cette prescription quadriennale*

*L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal de lever la prescription quadriennale et de verser la somme de 209,29 € à la C.N.R.A.C.L.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 janvier 2020.*

---

**M. LE MAIRE –**

Cette demande de levée de prescription quadriennale concerne les années 1984 et 1985 pour un montant de 209,29 €.

Il vous est demandé l'autorisation de lever cette prescription.

Sans demande particulière, je porte aux voix.

**UNANIMITE**, je vous remercie.

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019</b>
--

**M. LE MAIRE –**

J'ai oublié de soumettre ce procès-verbal à votre approbation.

Ce document soulève-t-il des questions ou des remarques ?

Sans intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

<b>1.04 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE TRÉFONCIÈRE SUR DES TERRAINS COMMUNAUX AU PROFIT DE VINCI IMMOBILIER - Opération Charlet - 31 rue de la Latte</b>
--

*Le groupe VINCI Immobilier a obtenu en mai 2018 un permis de construire sur l'ancien site de Madame CHARLET situé 31 rue de la Latte à Roncq. Il s'agit d'un programme de 48 logements (dont 30 % de Logements Locatifs Sociaux) répartis sur 2 bâtiments.*

*Dans le cadre de ce programme et au titre de la gestion des eaux pluviales, le programme doit rejeter ses eaux dans le fossé public situé boulevard d'Halluin.*

*À ce titre, le groupe VINCI a sollicité la Ville de Roncq afin qu'elle puisse établir une servitude tréfoncière sur ses terrains (parcelles AK 881 et 884).*

*Pour ce faire, le groupe VINCI réalisera une nouvelle conduite d'eau pluviale, propriété de l'ASL, reliant le bassin de stockage (réalisé sur l'assiette de l'opération) au fossé situé boulevard d'Halluin. Lesdites parcelles serviront également, le temps de la construction, d'accès au chantier.*

*La réalisation de cette servitude fera l'objet d'une indemnité, fixée par le service des domaines et estimée à 13.000,00 €, avec remise en état du terrain par le groupe VINCI.*

*Il est donc proposé d'autoriser*

- *la réalisation de la servitude tréfoncière selon le plan joint ;*
- *Monsieur le Maire à signer une convention avec le groupe VINCI dont le projet est joint en annexe.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 21 janvier 2020.*

---

**M. LE MAIRE –**

Avant de vous passer la parole, Monsieur DA SILVA, je voudrais que nous examinions la délibération 1.04 que devait présenter M. PETILLON, excusé, concernant la constitution d'une servitude tréfoncière sur des terrains communaux au profit de Vinci Immobilier.

Il vous est demandé de nous autoriser à souscrire à la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau pluviale et au versement, par la société VINCI, d'une indemnité de 13.000 € sachant qu'il y aura remise en état du terrain en fin de chantier.

Je ne dispose pas d'un traceur comme M. PETILLON mais, sur la projection, il est noté : *localisation de la servitude tréfoncière*. Cela permettra au chantier de reverser les eaux pluviales sur le fossé boulevard d'Halluin. Dans un second temps, on en profite pour avoir la possibilité de se raccorder tant pour la Ville, si un jour il y a utilité, que pour l'école Saint-François en cas de problème d'assainissement sur le secteur sachant que nous avons pris contact avec cet établissement pour cette servitude car il y aura passage du chantier. Cette servitude, après que le chantier aura été réalisé, permettra l'évacuation des eaux pluviales.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

M. ZAJDA vous a posé la question en Commission municipale : on est bien uniquement sur les eaux pluviales qui vont vers le fossé ; il n'y a pas d'assainissement prévu aujourd'hui. Et cela restera dans cet état ?

L'assainissement, quant à lui, partira devant sur la rue de la Latte.

**M. LE MAIRE –**

Ce sont bien les eaux pluviales ; il n'y a pas de dégradation environnementale ou autre.

Un contrôle sera fait pour que ce soit bien les eaux pluviales et la rue de la Latte retrouvera l'assainissement. C'est une ancienne résidence et ils s'y reconnecteront sachant qu'ils

devront réaliser un dispositif par rapport au nombre de logements qui seront construits sur le secteur.

C'est la raison pour laquelle on fait une servitude de passage avec toute la sécurité nécessaire pour permettre aux véhicules de chantier d'accéder au secteur par le boulevard d'Halluin ce qui est beaucoup plus facile par rapport à la circulation de la rue de la Latte.

Sans autre intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

**1.03 - CANDIDATURE AUX LABELS « TERRE DE JEUX 2024 » ET « CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX » - Engagement de la Ville de Roncq**

*La France a reçu une seule fois les Jeux Olympiques (JO) d'été à Paris en 1924. Aussi, l'organisation des Jeux 2024 dans notre pays constitue-t-elle un événement exceptionnel. C'est pourquoi, l'Etat, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ont souhaité mettre en œuvre cet événement exceptionnel en mode partenarial en donnant l'opportunité aux collectivités locales de participer à cette manifestation en candidatant au label « TERRE DE JEUX 2024 ».*

*Dans le cadre de ce label, chaque collectivité s'engage selon ses moyens à mettre en œuvre des actions nouvelles ou à poursuivre des actions existantes en lien avec les Jeux de PARIS 2024. Devenir collectivité « TERRE DE JEUX 2024 », c'est partager avec PARIS 2024 la conviction que le sport change les vies. Que le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur de rassemblement et de cohésion, un formidable outil d'éducation et d'inclusion. C'est également partager avec PARIS 2024, une vision dynamique pour les Jeux Olympiques et Paralympiques caractérisée par :*

- Une ambition : saisir l'opportunité des Jeux pour mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun ;*
- Une organisation de Jeux spectaculaires pour marquer les esprits en amenant la fête au cœur des Villes mais durables et respectueux de l'environnement ;*
- Un état d'esprit inspiré par les athlètes : exigence, créativité et partage pour que cet événement puisse profiter au plus grand nombre.*

*Les collectivités candidates au label « TERRE DE JEUX 2024 » s'engagent donc dans trois axes : célébration, héritage et engagement. En organisant des actions locales durant les cinq prochaines années, elles s'engagent à célébrer les Jeux, concevoir des événements ouverts à tous, favoriser la découverte du sport et l'éducation par le sport, relayer l'actualité de Paris 2024.*

*Il n'est plus à revenir sur les valeurs fondamentales des pratiques sportives sur notre société contemporaine, sauf à insister sur l'indispensable source d'épanouissement que le sport procure pour l'individu lui-même mais aussi dans la construction de sa relation aux autres. C'est la raison pour laquelle le sport est l'objet d'un fort engagement de la part de la Ville de RONCQ. Le projet sportif et la politique sportive mis en place à RONCQ reposent sur l'Education Physique et Sportive assurée, en partie, par un personnel municipal qualifié, l'Académie Municipale*

*d'Initiation Sportive (AMIS), le soutien aux associations sportives et le programme « Vivons en Forme » (VIF) qui permettent à chacun de découvrir et pratiquer le sport qui lui convient.*

*Au regard de cet engagement de la Ville dans une politique sportive, de la qualité de nos infrastructures et de l'expérience du mouvement sportif local, il nous est apparu opportun de déposer des dossiers de candidatures afin d'obtenir le label « TERRE DE JEUX 2024 » (label de base) et « Centre de Préparation aux Jeux ». Ce dernier label permet d'être référencé sur la plateforme du CIO destinée aux équipes nationales et étrangères désireuses de programmer des stages sur notre territoire dans les disciplines inscrites au programme des Jeux Olympiques et aux Jeux Paralympiques, en amont et en aval de compétitions internationales ou mondiales d'août 2020 à juillet 2024. Ce faisant, notre Ville veut devenir actrice de PARIS 2024 et participer à l'aventure olympique et paralympique pendant cinq ans.*

*Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver la candidature de la Ville de RONCQ aux labels « TERRE DE JEUX 2024 » (label de base) et « Centre de Préparation aux Jeux » ;*
- d'approuver les objectifs et les principes généraux de ces deux labels ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au dossier de candidature de ces deux labels et à signer tout acte en lien avec cette candidature et sa mise en œuvre.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 21 janvier 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole.

**M. DA SILVA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis ravi, ce soir, de vous informer très officiellement que la Ville de Roncq est labellisée « Terre de Jeux 2024 » depuis peu de temps.

Devenir une collectivité labellisée « Terre de Jeux 2024 » c'est partager avec « Paris 2024 » la conviction que le sport change les vies.

Ce soir, je ne vais pas reprendre tout ce que l'on va pouvoir faire puisqu'on ne l'a pas encore préparé. Bien sûr, on a des engagements mais on peut surtout organiser des manifestations avec le logo « Terre de Jeux 2024 ». Pour ce faire, on est en train de préparer avec le Service des sports les animations dans la Ville et les manifestations que l'on pourra mettre en place.

Il est un peu trop tôt mais on peut déjà vous dire qu'on organisera des événements, qu'on pourra faire des retransmissions en direct de certaines manifestations sportives de Paris ou d'ailleurs.

Roncq pourrait éventuellement envisager (mais j'en serais fort étonné) d'être ville de repli pour certains entraînements et autres. A mon avis, nous n'avons pas les équipements nécessaires. Il ne faut pas rêver et rester à notre niveau, l'important est de pouvoir participer à notre hauteur.

Déjà avoir le label, c'est très important et très intéressant pour nous.

Roncq est reconnue ville sportive, ville culturelle et nous avons quand même la possibilité d'organiser certains événements ; nous ne manquerons pas de vous en faire part dès que nous pourrons avancer sur le sujet.

J'ai sous la main tout un dossier que je pourrais vous lire mais cela prendrait toute la soirée. Autant vous le laisser lire puisqu'il vous a été transmis également.

Nous ne manquerons pas de vous apporter tous les éléments, tout ce que l'on va préparer et réaliser sur Roncq.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant ce projet, M. ZAJDA vous a fait remarquer, en Commission, qu'apparemment la candidature a été déposée en juin 2019 et qu'elle venait seulement en délibération au mois de janvier 2020. Je m'associe à sa remarque pour dire que c'est peut-être un peu dommage, comme d'habitude, que le sujet vienne quand les décisions sont prises puisque M. DA SILVA a commencé en disant : *nous avons été choisis...* En plus, c'est dans vos réalisations pour la campagne municipale et vous avez déjà noté que Roncq a été choisie avant même que nous délibérions sur le fait d'y adhérer.

Je pense que c'est une façon, encore une fois, qui n'est pas tout à fait saine.

Néanmoins, bien entendu, sur le principe nous sommes favorables de s'y s'engager et de bénéficier des retombées.

Une question peut se poser parce qu'il y a un certain nombre de choses sur lesquelles on s'engage avec les associations sportives qui participeront ; il y a plein d'idées dans les obligations, les avantages (trois chapitres dans la brochure d'explication). Il y a donc un

certain nombre d'initiatives et, Monsieur l'Adjoint, vous avez indiqué que ces initiatives sont envisagées par la majorité actuelle et, dans le principe, la majorité suivante le reprendra puisqu'on l'aura voté aujourd'hui.

Une question se pose : y a-t-il des engagements budgétaires de façon indirecte qui peuvent être envisagés et à quel niveau par rapport au choix d'y aller puisque nous avons des obligations de qualité par rapport aux propositions, manifestations et accompagnements qui seront faits ?

Et cela peut-il générer des charges financières ?

Ont-elles été prévues, imaginées ?

Provisionnées, non, mais a-t-on une idée du coût ?

### **M. LE MAIRE –**

Pour l'instant, c'est une intention par rapport aux Jeux.

Aujourd'hui, nous n'avons pas engagé de fonds ; les discussions ont vraiment commencé en octobre.

J'entends que vous y êtes favorables.

Le but est de bien d'inscrire la Ville par rapport à nos associations, à l'ensemble de nos partenaires pour aller dans cette dynamique des Jeux 2024 et de faire en sorte de profiter de nos espaces. Quelle que soit la majorité, je pense que ce sera tout à l'honneur de nos associations, du monde sportif mais aussi de toutes les personnes qui pourront profiter de ces activités.

Mais c'est une lettre d'intention d'abord avant d'engendrer des discussions auprès des services des Jeux Olympiques. Vous avez pu lire dans le dossier que cela ne se limite pas qu'à 2024 ; ce sera dès 2020 avec Tokyo.

C'est donc plutôt une démarche positive envers les associations, envers tous nos partenaires. Je ne souhaite pas qu'il y ait de doute par rapport à notre volonté d'avancer, quelle que soit la majorité qui sera au service de cette Commune.

Monsieur DA SILVA.

### **M. DA SILVA –**

Je voudrais juste apporter une précision.

Pour ce label, nous avons tout simplement déposé un dossier auprès du Comité Olympique. Roncq a été retenue au 2<sup>ème</sup> jet puisqu'il y avait déjà eu un premier jet de 500 villes. Il y en aura certainement encore d'autres.

Aujourd'hui il s'agit tout simplement d'une information que je vous donne afin que l'on puisse ensemble, éventuellement, préparer des projets et, surtout, avec nos associations sportives et culturelles pour qu'à Roncq on puisse fêter, accompagner et organiser tout ce qui pourrait être honorifique pour la Ville avec ces Jeux Olympiques.

A la question d'engagements financiers, aujourd'hui peut-être peut-on engager quelque chose mais ce sera dans les projets que l'on va préparer. Pour l'instant, on n'a aucun projet, on n'a aucune obligation financière vis-à-vis des Jeux Olympiques. Ce sont juste les manifestations que l'on peut organiser et qui peuvent nous occasionner des frais mais cela n'ira pas bien loin.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur WABANT, si Roncq peut être une base arrière pour certains sports, on fera acte de candidature.

Si mes souvenirs sont bons, pour le projet 2004, la volonté était d'être une base arrière pour le tennis de table. Finalement on n'a pas remporté les Jeux mais on essaiera de proposer nos équipements toujours avec ce regard pour faire valoir l'esprit sportif : les Jeux Olympiques prônent une belle image du sport et il faut aller dans ce sens.

S'il n'y a pas d'autres questions, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

**1.05 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2019**

*En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) 2<sup>ème</sup> alinéa, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».*

*Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2019 (actes authentiques établis) :*

ACQUISITIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Cédant	Montant	Date de l'acte	Objectif
NÉANT				

<b>CESSIONS MUNICIPALES</b>				
<b>Désignation du bien</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Montant</b>	<b>Date de l'acte</b>	<b>Objectif</b>
Parking rue Paul Espeels Parcelle AK 950	M et Mme GREMBERT	55 392,54 €	28/06/2019	Désaffectation et déclassement du parking
Parking rue Paul Espeels Parcelle AK 951	M et Mme DESRUMAUX	25 137,98 €	18/10/2019	Désaffectation et déclassement du parking
377 rue de Lille Parcelles AK 425 - AK 426 et AK 427	SA d'HLM Notre Logis	1 500 000,00 €	18/09/2019	Cession d'un bien municipal en vue d'un programme de logements adaptés aux personnes âgées (89 logements locatifs sociaux)

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 janvier 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

**M. BOSSUT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Chaque année, la Commune doit présenter au Conseil Municipal le bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2019.

Sur le tableau projeté, vous voyez qu'aucune acquisition municipale n'a été actée.

Par contre il y a eu trois cessions municipales :

- le parking rue Paul Espeels pour 55.392 € et 25.137 € ;
- un bien communal en vue de la construction de logements adaptés pour un montant de 1,5 M€.

Concernant le parking rue Paul Espeels, au budget 2020 nous avons provisionné une recette supplémentaire puisque ce sera la dernière cession qui aura lieu pour l'ensemble de ce parking aux riverains de cette rue.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions ?

Ce n'est pas le cas et nous poursuivons, s'agissant d'une information.

**1.06 - VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERS MUNICIPAUX SUR UN SITE DE VENTE EN LIGNE - Année 2019 - Information au Conseil Municipal**

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2017 (n°13/01/2017/41) donnant délégation au Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2015 (n°18/02/2015/05) approuvant le principe de la vente aux enchères de matériels réformés de la Ville au plus offrant et autorisant le Maire à signer le contrat d'adhésion au site internet « Webenchères.com » ;*

*Considérant que la Commune a mis en vente aux enchères sur ce site un certain nombre de matériels voués à la réforme ou à la destruction, et que ces derniers ont trouvé preneurs, il vous est donné ci-dessous, à titre d'information, l'état récapitulatif des biens cédés durant l'exercice 2019 ;*

N° d'immobilisation	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2019	Prix de cession	Moins value	Plus value
318/01	Saleuse	16 381,35 €	Bien amorti	250,00 €	- €	250,00 €
138/01-706/01-712/01	Camion Volvo benne	55 115,76 €	Bien amorti	5 100,00 €	- €	5 100,00 €
840/01	Pulvérisateur Vitch 3 points	1 300,00 €	Bien amorti	150,00 €	- €	150,00 €
487/01	Aspirateur à feuilles	1 572,82 €	Bien amorti	358,00 €	- €	358,00 €
01256/03	Four électrique pour céramique	5 404,66 €	Bien amorti	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
1091/01	Renault Clio immatriculé 493-CEC-59	26 300,00 €	Bien amorti	1 050,00 €	- €	1 050,00 €
1540/01	Renault Clio 3 Immatriculé 502-CMX-59	13 990,00 €	Bien amorti	1 650,00 €	- €	1 650,00 €
Bien non valorisé à l'actif	Distributeur d'engrais	- €	-	150,00 €	- €	150,00 €
Bien non valorisé à l'actif	Calèche	- €	-	100,00 €	- €	100,00 €
323/01	Renault Mascott Immatriculé 5146-ZS-59	31 436,01 €	Bien amorti	3 859,00 €	- €	3 859,00 €
ADMIN-016 (n°inventaire)	Mezzanine métallique	- €	-	1 208,00 €	- €	1 208,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>151 500,60 €</b>	<b>-</b>	<b>15 075,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 075,00 €</b>

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 janvier 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons ;

**M. BOSSUT –**

Là encore, il s'agit d'une information. Nous pratiquons la vente aux enchères de matériels et de mobiliers municipaux sur un site de ventes en ligne « Webenchères.com ».

Sur le tableau projeté, vous trouvez la valorisation de ces ventes pour un total de cessions de 15.075 € et une plus-value de 15.075 € puisque l'ensemble de ces biens ont été amortis sauf deux qui n'ont pas été valorisés : distributeur d'engrais et calèche.

Voilà l'information concernant l'année 2019 qui n'appelle pas l'approbation du Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE –**

Y a-t-il néanmoins des questions s'il n'y a pas approbation ?

Ce n'est pas le cas et je vous remercie, Monsieur BOSSUT.

**1.07 - FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020 - Maintien des taux communaux**

*Les Lois de Finances 2018 et 2020 sont venues modifier en profondeur les fondements même de la fiscalité locale des communes, celle-ci étant assise sur trois composantes :*

- la taxe d'habitation (TH) ;*
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;*
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).*

*La Loi de Finances 2018 a instauré le principe du dégrèvement permettant ainsi à environ 80 % des foyers fiscaux de bénéficier, sous condition de ressources, d'une exonération partielle puis totale de leur taxe d'habitation dès 2020.*

*La Loi de Finances 2020 a entériné la suppression totale de cette taxe en 2023 pour les 20 % des contribuables les plus aisés. Cette suppression ne concerne que les résidences principales, la TH continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires et les logements vacants.*

*En contrepartie de cette suppression, les villes sont compensées à l'€ près par l'Etat.*

*A compter de 2021 et dans un souci de lisibilité de la fiscalité locale, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera affectée au bloc communal en totalité. La part départementale de la TFPB sera reversée aux communes en remplacement de la TH sur les résidences principales.*

*Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH perdu par les communes, le niveau de recettes de TFPB sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur. Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et ne devrait pas affecter la liberté des maires en matière de taux de taxe foncière.*

*De fait, toute hausse de taux votée par une commune bénéficiera intégralement au budget de la Ville. Toute baisse bénéficiera aux contribuables locaux. Les recettes ainsi obtenues en*

remplacement de la TH sont appelées à évoluer de manière dynamique au rythme de l'évolution des bases foncières locales.

Enfin, il convient de préciser que le montant de la compensation sera établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de reconduire les taux qui demeurent inchangés depuis 2001. Le taux relatif à la TH est indiqué à titre informatif, le taux étant gelé de 2020 jusqu'à fin 2022. Ce n'est qu'en 2023 que les communes retrouveront un pouvoir de taux applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants :

TAXES	TAUX 2020
Taxe d'habitation (TH) TAUX « GELE » de 2020 à 2022	32,12 %
inclus	31,02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	52,39 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	

Les bases prévisionnelles pour 2020 sont estimées selon le tableau repris ci-après :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES (en €)
Taxe habitation	10 372 000
Taxe foncière (bâti)	13 540 000
Taxe foncière (non bâti)	87 800

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 janvier 2020.

#### M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

#### M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Les Lois de Finances 2018 et 2020 sont venues modifier en profondeur les fondements mêmes de la fiscalité locale des communes qui est assise sur trois composantes :

- la taxe d'habitation,
- le foncier bâti pour la taxe foncière,
- le non bâti également pour la taxe foncière.

La Loi de Finances 2018 a instauré un principe de dégrèvement permettant à environ 80 % des foyers fiscaux de bénéficier d'une exonération partielle ou totale de la taxe d'habitation, sous condition de ressources.

Cette même loi a entériné la suppression totale de cette taxe en 2023 pour les 20 % des contribuables restants. Je précise que cette exonération ne concerne que la résidence principale ; la taxe d'habitation continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires ainsi que pour les logements vacants.

En contrepartie de cette suppression, les communes seront compensées à l'euro près par l'Etat.

A compter de 2021 dans un souci de lisibilité de la fiscalité locale, la taxe foncière sur les propriétés bâties sera affectée au bloc communal en totalité c'est-à-dire que les villes vont percevoir la taxe départementale en remplacement de la taxe d'habitation.

Afin que le supplément de taxe foncière coïncide avec le montant de la taxe d'habitation perdu par les communes, le niveau des recettes du foncier bâti sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur qu'on appelle « coco ». Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et ne devrait pas affecter la liberté des maires en matière de taux de taxe foncière.

La Ville bénéficiera intégralement de cette hausse de taux. Toute baisse bénéficiera également aux contribuables locaux. Les recettes sont appelées à évoluer de manière dynamique au rythme de l'évolution des bases foncières locales, à savoir qu'il y aura une révision des valeurs locatives à partir de 2026 et, régulièrement, les bases des valeurs locatives augmentent puisque la Loi de Finances abonde un taux d'augmentation chaque année en fonction de l'inflation. C'est également l'apport de nouvelles populations et d'entreprises qui augmente ces bases.

Il convient de préciser que le montant de la compensation sera donc établi sur les taux adoptés pour 2017 et sur les bases fiscales de 2020.

Il est proposé à l'assemblée de reconduire les taux qui demeurent inchangés depuis 2001 ; je le rappelle.

Le taux de taxe d'habitation est indiqué à titre informatif puisque celui-ci est gelé de 2020 jusqu'en 2022. C'est donc à partir de 2023 que les communes retrouveront un pouvoir de taux applicable aux résidences secondaires... Sur Roncq, c'est mineur puisqu'au 31 décembre 2018 on dénombrait 7 résidences secondaires. Donc applicable également aux logements vacants.

Je rappelle les taux des trois taxes :

- taxe d'habitation (taux gelé) .....	32,12 %
- foncier bâti .....	31,02 %
- foncier non bâti .....	52,39 %

Vous avez également affichées à l'écran les bases prévisionnelles pour 2020.

Il faut rappeler, concernant justement le coefficient correcteur de taxe d'habitation par rapport au foncier bâti du Département, que celui-ci s'appliquera à la Commune de Roncq sous l'effet d'une sous-compensation : le coefficient correcteur sera d'environ 1,13 et la Commune percevra donc, en compensation, de l'Etat un montant équivalent à peu près de 850.000 € : si l'on additionne le foncier bâti du Département et le foncier bâti de la Commune comparés à la taxe d'habitation et au foncier bâti de la Commune, le delta est inférieur et, par conséquent, l'Etat compense au niveau de la différence qui a été établie par les services fiscaux.

Au niveau du DOB, en décembre 2019, je vous avais indiqué que nous avons fait une estimation puisque nous n'avions pas de chiffres ni d'éléments suffisants pour apprécier l'impact. Nous avons donc fait un calcul à la louche et évoqué 600.000 €.

On est assez loin de ce montant puisque la compensation sera de 850.000 € et sera pérenne tout au long de la vie de cette taxe foncière.

Voilà, Monsieur le Maire, les différentes informations concernant les taux de la fiscalité locale.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des questions ?

Je n'en relève pas et porte donc aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

#### **1.09 - CONSTITUTION DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOUTEUSES**

*Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.*

*Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque que le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers risque d'être compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.*

*La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du CGCT.*

*Partant de ce principe de prudence contenu dans le plan comptable général, il vous est proposé ce soir :*

- De constituer une provision (semi- budgétaire) pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 2 000 € ;*
- Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2020 au compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants) ;*
- Cette provision fera l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution du risque.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 21 janvier 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

**M. BOSSUT –**

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais inverser la dernière délibération. Ensuite je présenterai le budget, comme nous l'avons fait pour le DOB.

Concernant les créances douteuses, il faut constituer une provision pour l'année 2020 afin de respecter la transparence des comptes et la fiabilité des résultats du fonctionnement des collectivités.

Cette provision est fléchée pour dépréciation des comptes de tiers. Il s'agit principalement du non-paiement de la restauration scolaire et de tout ce qui gravite autour.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 pour une provision à hauteur de 2.000 € au regard des années précédentes.

Cette provision est fléchée et versée sur un compte d'attente pour être écrêtée au fur et à mesure des paiements ou augmentée si les créances irrécouvrables en cours d'année étaient supérieures à 2.000 €.

**M. LE MAIRE –**

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous remercie.

<b>1.08 - EXERCICE 2020 - Budget Primitif</b>
---

Dans le prolongement du Débat d'orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 16 décembre dernier, nous vous proposons d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2020. Celui-ci s'équilibre à hauteur de **19 462 000 €**, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : **16 072 000,00 €**
- Section d'investissement : **3 390 000,00 €**

		DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>A - Vote</b>	Crédits proposés au vote	16 072 000,00 €	16 072 000,00 €
<b>B - Reports</b>	Restes à réaliser de l'exercice 2019	- €	- €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
<b>A + B</b>	<b>TOTAL de la section</b>	<b>16 072 000,00 €</b>	<b>16 072 000,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>A - Vote</b>	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	3 390 000,00 €	3 390 000,00 €
<b>B - Reports</b>	Restes à réaliser de l'exercice 2019	- €	- €
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €
<b>A + B</b>	<b>TOTAL de la section</b>	<b>3 390 000,00 €</b>	<b>3 390 000,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET 2020</b>		<b>19 462 000,00 €</b>	<b>19 462 000,00 €</b>

Nous demandons au Conseil Municipal de voter ce budget :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 janvier 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole pour la présentation du Budget Primitif 2020.

**M. BOSSUT –**

Je vous ai présenté l'ensemble des éléments et les orientations budgétaires au cours du Débat d'Orientations Budgétaires et du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Dans le prolongement du DOB qui date du 16 décembre dernier, nous vous proposons ce soir d'examiner les propositions budgétaires relatives au BP de l'exercice 2020.

Il y aura donc un BP en février puis le Compte Administratif sera approuvé au printemps 2020 (avant le 30 juin) et un Budget Supplémentaire à l'issue de ce Compte Administratif en fonction du résultat de l'exercice 2019.

Le Budget 2020 atteint un volume global de 19,5 M€ :

- Section de fonctionnement.....	16,072 M€
- Section d'investissement.....	3,390 M€

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement (toutes recettes confondues) est légèrement en retrait par rapport au BP 2019 : 0,36 % (c'est mineur).

**⇒ RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Comme vous pouvez le voir sur le tableau projeté, en 2019 elles s'élevaient à 16,125 M€ et en 2020 elles seront de 16,068 M€ soit une légère baisse que l'on retrouve notamment au niveau des Dotations, subventions et participations.

Ces recettes réelles de fonctionnement sont réparties par chapitre (cf. camembert à l'écran) dont les principaux acteurs sont :

- divers impôts et taxes .....	4,9 M€
- fiscalité locale.....	7,6 M€

Sur une base 100, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

fiscalité locale .....	47,30 €
autres impôts et taxes.....	30,50 €
dotations, subv et participations.....	15,15 €
produits des services .....	6,15 €

prod.gestion courante .....	0,49 €
prod. exceptionnels.....	0,33 €
atténuations de charges.....	0,08 €

Il faut s'arrêter quelques instants sur cette **base de 100 €** : on constate notre grande dépendance vis-à-vis de la fiscalité. Quand on cumule la fiscalité locale et les autres impôts et taxes, notre dépendance est en effet de 77 %. Quand on y ajoute les dotations, subventions et participations, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement, notre dépendance est alors à hauteur de 92 %.

Il est vrai que le reste (produits des services) est mineur.

A un moment il faut s'interroger et regarder, au niveau de la taxe foncière, comment cela va évoluer dans les années à venir. Il faut savoir que l'apport d'entreprises permettra d'augmenter cette valeur absolue mais il faudrait que ce pourcentage puisse se réduire et que les produits des services augmentent légèrement pour rééquilibrer cette donne. Sachant également que sur l'impôt de production, il est prévu dans les Lois de Finances prochaines une diminution pour alléger les charges des entreprises ; le Ministre de l'Action et Comptes Publics en a encore parlé récemment. C'est tout à fait normal. Il faudra que les collectivités s'imprègnent de ces éléments, à savoir que, demain, leur versement qui sera fait au niveau de la compensation de la MEL (précédemment elles touchaient la taxe professionnelle, ce qui a été transformé) sera impacté. Par distribution, ce sera peut-être différent ; c'est là où il faut s'interroger sur les futures recettes des communes.

Concernant les **produits des services**, vous en avez la répartition sous les yeux.

En 2020 nous avons inscrit **988.000 €** contre 960.000 € en 2019. Sont concernées principalement les recettes cantine, ALSH, concessions des cimetières, redevances et droits des services à caractère culturel, sportif et social ainsi que les services périscolaires.

**Impôts et taxes** : on a budgété ..... **12,5 M€**

en 2020 soit une augmentation de 0,3 % :

- Fiscalité : 7,6 M€ idem à 2019.

- Attribution de compensation : 3,326 M€ également idem à 2019.

- Droits de mutation (logements vendus) : 600.000 € budgétés contre 622.000 € en 2019 sachant qu'au niveau des recettes encaissées (le compte administratif n'est pas arrêté définitivement mais on en a quand même une visibilité) on a perçu plus de 800.000 €. Cette année nous avons souhaité être prudents car au 1<sup>er</sup> janvier nous

n'avons pas encore tous les éléments permettant de les apprécier. Au cours de l'année ou peut-être au Budget Supplémentaire, en cas de bonne surprise on pourrait modifier ce montant inscrit au BP.

- Autres dotations (Fonds de péréquation horizontale) pour 422.000 €.
- Taxe sur l'électricité (260.000 €).
- Centre de Valorisation Energétique pour 104.000 € de la part d'Halluin.
- Un nouveau dispositif appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les enseignes supérieures à 12 m<sup>2</sup> : la taxe sur la publicité estimée à 175.000 €.

**Dotations et participations ..... 2,435 M€**

contre 2,598 M€ en 2019. Les recettes sont en retrait de 6,3 %.

- Il faut savoir que la Dotation Forfaitaire est lissée ; elle n'augmente pas mais ne baisse pas non plus. Par contre une légère baisse au niveau des compensations complémentaires de ces dotations.

Pour mémoire il faut savoir que nous avons perdu la DSU ; c'est une baisse dans notre budget.

- Une recette estimée de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Contrat Enfance-Jeunesse aujourd'hui à 350.000 € ; on percevra certainement un complément en 2021 ; l'estimation 2020 est mesurée et prudente sachant que les versements de la CAF pour l'année 2020 se feront sur l'année N+1.

- On retrouve chaque année les exonérations pour les foyers qui ne paient pas de taxe d'habitation ni de taxe foncière en fonction de leurs revenus et de leur situation de famille : 280.000 €.

- Le solde porte sur des recettes diverses : forfait communal, subventionnement du Département piscine, participations de la Région, pour plus ou moins 242.000 €.

**Autre produits de gestion courante ..... 79.000 €**

Ce sont les loyers, notamment le commissariat de police, les affermages et location de salles.

**Produits exceptionnels ..... 53.000 €**

Notamment au niveau des remboursements des assurances sinistres.

⇒ **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Je ne prends pas en compte les dépenses imprévues.

Ainsi donc les dépenses réelles de fonctionnement accusent une sensible augmentation de 4,5 % par rapport au budget 2019. Conformément à nos propos au niveau du DOB, pour établir le budget 2020 nous avons repris les réalisations 2019. Au regard de ces dernières, l'augmentation globale serait de l'ordre de 1,8 % soit

1,8 % par rapport aux réalisations 2019

4,5 % par rapport au BP 2019

Soit **615.000 €** dont vous avez le détail sous les yeux :

Charges à caractère général.....	+ 6,33 %
Charges de personnel.....	+ 3,44 %
Autres charges de gestion courante.....	+ 6,02 %
Atténuations de produits .....	- 10 %
Charges financières .....	- 16,66 %
Charges exceptionnelles.....	- 16 %

Sous forme de fromage, vous avez également la **répartition des dépenses de fonctionnement.**

La majorité des dépenses porte sur les frais de personnel.....	51,30 %
Les charges à caractère général.....	34,75 %

**Charges de personnel..... 7,344 M€**

Pour quelles raisons augmentent-elles ?

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), le PPCR (Protocole Parcours Professionnels Rémunérations) ainsi que l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux changements d'échelons et de grades. Des crédits sont également inscrits dans le cadre de la tenue des bureaux de vote des prochaines élections municipales (des heures supplémentaires y seront affectées).

Est également projetée l'évolution des effectifs que je vous ai présentée au niveau du DOB 2020-2021 ; elle porte sur la période 2014-2022. Vous pouvez voir qu'il y a une stabilité relative des effectifs globaux (titulaires, contractuels et droit privé).

**Atténuations de produits..... 90.000 €**

On a inscrit 90.000 € en 2020 pour les pénalités SRU concernant le logement social. Vous savez que nous nous efforçons de flécher cette pénalité directement à des bailleurs sociaux qui construisent sur Roncq. Nous l'avons déjà fait deux fois ; pour les années à venir, ce sera au prochain Conseil Municipal de flécher éventuellement cette possibilité qui permet au logement social de s'implanter sur Roncq et de ne pas

verser dans un pot commun au niveau de l'Etat. De toute façon, il faut la verser, autant la destiner à des bailleurs sur Roncq pour leur permettre la construction de logements sociaux.

<b>Autres charges de gestion courante</b> .....	<b>1,815 M€</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce chapitre comprend la subvention au CCAS ; je rappelle qu'elle est de 200.000 € mais ce n'est pas le budget du CCAS. La subvention est de ce montant parce qu'ils ont un excédent de trésorerie ; le budget est beaucoup plus important et il sera abondé au fur et à mesure de ses besoins en trésorerie par le Conseil Municipal.</li> <li>- Le subventionnement aux associations dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle de 220.000 €. Outre ce montant « financier », il faut savoir que plus de 1 M€ est versé aux associations en nature, en logistique et en prêts de salles et de matériels. Ce montant est donc beaucoup plus important et, dans le compte administratif, ce sera valorisé.</li> <li>- Le financement provisionnel à destination de la SCIC Kaléide dans le cadre de la Petite Enfance pour 700.000 €.</li> <li>- La participation aux écoles privées pour près de 500.000 €.</li> </ul>	
<b>Les charges financières</b> sont en diminution.....	<b>50.000 €</b>
<p>Je l'avais indiqué puisque nous sommes dans une phase de désendettement ; le remboursement de l'emprunt diminue chaque année et le montant des intérêts passe de 60.000 € à 50.000 €.</p>	
<b>Des charges exceptionnelles</b> à hauteur de .....	<b>42.000 €</b>
<b>Une enveloppe prévisionnelle pour dépenses imprévues</b> de .....	<b>100.000 €</b>

---

Les mouvements d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 1,655 M€ dont 655.000 € dédiés aux dotations aux amortissements, permettant un autofinancement net, sur le BP 2020, de 1,1 M€ après déduction du remboursement du capital de la dette qui s'élève aujourd'hui (et inscrit au budget) à 530.000 €.

### **EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT DE 2009 A 2020**

Sur la projection, vous pouvez voir qu'en 2018 on était à 2,537 M€. Ensuite vous avez des pointillés et il est indiqué 1,034 M€ en 2019 et 1,317 M€ en 2020.

Ces pointillés indiquent que les comptes ne sont pas arrêtés puisque dans ce chiffre n'est pas repris l'excédent du compte administratif 2019. Au moment de son vote au printemps prochain, vous aurez un graphique modifié puisque l'on réincorporera, si excédent il y a, cet excédent 2019 et de même pour l'année 2020 en 2021.

L'autofinancement est plus ou moins stable pour l'instant. On peut vraiment s'en réjouir parce que cela a permis notamment (j'y reviendrai en fin de propos) un fort taux d'investissement au cours des différents mandats depuis 2001.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### ⇒ **DEPENSES**

Les dépenses totales s'élèvent à 3,39 M€ réparties dont une prévision des équipements et travaux pour l'exercice de 2,565 M€ :

<i>Frais d'études et d'insertion</i> .....	150.000 €
<i>Travaux dans les écoles publiques :</i>	
Rénovation école Marie-Curie (honoraires, diagnostics, travaux).....	215.000 €
Travaux école Brel .....	240.000 €
<i>Travaux dans les autres bâtiments notamment :</i>	
- ADAP grande salle Jules Gilles .....	122.000 €
- Renforcement « alerte attentat » notamment bât.scolaires.....	200.000 €
- Travaux rafraîchissement bureaux admin.à côté de La Source .....	155.000 €
- Installation stores Mairie annexe .....	20.000 €
<i>Contrats d'exploitation :</i>	
- Eclairage public, chauffage, piscine .....	183.000 €
<i>Autres investissements :</i>	
- Enfouissement des réseaux dont 2 <sup>ème</sup> phase rue de la Vieille Cour .....	320.000 €
- Installation de jeux qui devrait démarrer prochainement Parc Vansteenskiste en ajoutant des jeux pour les PMR	180.000 €
- Réfection terrains Bois Laurent .....	45.000 €
- Installation d'un panneaux lumineux.....	35.000 €
- Installation bornes numériques cimetières .....	30.000 €
- complément vidéo-surveillance .....	140.000 €
<i>Aménagements espaces publics :</i>	
Cimetières, columbariums, La Source, autres .....	99.000 €
<i>Equipements informatiques :</i>	
- Equipements divers .....	132.000 €

- Projet micro folie : musée numérique .....	50.000 €
<i>Divers :</i>	
- Renouvellement matériels et équipements.....	101.000 €
- Remplacements plusieurs véhicules .....	50.000 €
- Travaux divers (bornes amovibles, radars pédagogiques, etc.).....	88.000 €
- subvention d'équipement pour mutualisation avec Tourcoing (CTA)..... (Centrale Traitement de l'Air)	10.000 €

⇒ **RECETTES D'INVESTISSEMENT** s'équilibrent comme suit :

- On a estimé le Fonds de Compensation de TVA .....	1 M€
---	------

Je rappelle que nous percevons la TVA l'année N+1 alors que l'ensemble des communes la perçoivent majoritairement l'année N+2 ; je rappelle aussi que nous avons signé un contrat avec l'Etat, il y a une dizaine d'années, en assurant la poursuite des investissements à montant identique sur plusieurs années. C'est la raison pour laquelle nous percevons la TVA une année plus tôt.

- Subventions d'équipement reçues .....	61.000 €
---	----------

Ecole Curie (46.000 €) et reversement MEL (15.000 €)

- Un emprunt d'équilibre de .....	500.000 €
-----------------------------------	-----------

que nous avons budgété au BP 2020 qui sera, en totalité ou partiellement, annulé au niveau du résultat du compte administratif puisqu'on aura l'excédent.

- Un transfert de la créance Numéricâble au titre de 2020 .....	34.000 €
---	----------

- Produits des cessions.....	70.000 €
------------------------------	----------

comme je l'ai rappelé : la dernière parcelle du parking P. Espeels ainsi qu'une estimation des ventes en ligne de matériels sur Webenchères.

- Des opérations d'ordre pour .....	1,725 M€
-------------------------------------	----------

Autofinancement prévisionnel : 1 M€

Dotations aux amortissements : 655.000 €

Opérations patrimoniales : 70.000 €

---

Je rappelle que ce budget 2020 est le dernier du mandat.

Je voudrais également rappeler l'ensemble des investissements qui ont été réalisés depuis 2001 : plus de 64 M€ sur la Commune de Roncq.

C'est important ; c'est à noter ; c'est un travail d'équipe ; c'est un travail collectif qui a pu être mené parce que nous avons eu une gestion rigoureuse.

On a pu provisionner de l'autofinancement tout au long de ces mandatures.

Au cours des deux premières mandatures, un peu d'emprunt a été souscrit mais pas dans le mandat actuel. C'est un élément important et, dans le cadre du mandat qui se termine, ce sont 23,5 M€ réalisés.

On peut se féliciter de l'ensemble des investissements, sur les trois mandats qui viennent de s'écouler, sous la conduite principalement de Vincent LEDOUX, puis en continuité avec Rodrigue DESMET.

C'est la preuve de la capacité de la Commune de se positionner et d'avoir laissé, fin 2019 à horizon 2020 et des prochaines élections, une situation saine qui permettra aux élus, qui sortiront des urnes aux prochaines élections, de disposer d'une valeur sûre et de pouvoir se projeter sur l'avenir sans avoir à l'esprit d'avoir à rembourser une dette colossale qui empiéterait sur les choix futurs de la Commune.

J'en ai ainsi terminé. Je voudrais remercier l'ensemble des partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce budget sous la direction de M. le Directeur Général des Services, François VERHEECKEN, les services financiers, Catherine SERAFINI et toute son équipe, Marjorie VAN ENDE qui a participé à l'animation et toute son équipe, Christophe DUMONT et l'ensemble des Services techniques ainsi que tous les élus de cette Commune qui ont apporté leur pierre à ces investissements et aux choix qui ont été faits.

Un remerciement particulier à Franck GILME qui s'est investi dans le contrôle de gestion au niveau des choix politiques qui ont été menés au cours de ce mandat.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je m'associe à vos remerciements et à votre analyse de la bonne gestion vertueuse de notre Commune.

C'est vrai, c'est un travail d'équipe : une équipe municipale, une équipe d'élus.

Ce travail d'équipe nous permet de voir l'avenir sereinement et je tiens à vous remercier pour votre contribution à cette réalisation et à ce maintien de finances très saines.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

**M. WABANT –**

Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas une question puisque les explications ont été données à la fois dans le débat d'orientations budgétaires et en Commission municipale, et par M. BOSSUT.

Je voudrais tout d'abord m'associer aux remerciements formulés à l'endroit du personnel municipal qui a encore permis un travail de qualité pour présenter aujourd'hui, dans des conditions rapides et, tenant compte des élections, encore plus rapides.

Je m'associe bien entendu aux remerciements envers l'ensemble de l'équipe municipale et du personnel qui y a contribué.

Je dirai simplement –mais vous ne serez pas surpris– que nous voterons contre ce budget parce que « c'est le vôtre » et que c'est en cohérence avec la ligne qui a été défendue jusqu'à aujourd'hui même si c'est mon dernier Conseil.

Surtout ce qui est clair (on l'a dit dans le débat d'orientations budgétaires), ce qui est important dans ce budget, c'est ce qui n'y est pas, c'est ce qui y sera à partir de mars 2020 et les décisions qui seront prises par les uns ou par les autres dont je ne serai pas (je le rappelle).

Il ne s'agit pas de faire des plans sur ce que je pourrais, personnellement, souhaiter ou pas. Le plus important, je le répète, c'est ce qui n'est pas dans le budget mais qui y sera ensuite, notamment sur les investissements.

Notre positionnement est lié, pour ce que contient ce budget, à la problématique des dépenses puisque nous considérons que la « maîtrise » (pour reprendre un euphémisme) des dépenses de personnel a conduit à une baisse de 10 % sur le mandat en termes d'effectifs et conduit aujourd'hui à la poursuite (proposition en 2020) d'une baisse importante des rémunérations du personnel sous statut contrebalancé que partiellement par du personnel hors statut d'une part.

D'autre part, les politiques en matière de subventions aux associations, même s'il est vrai qu'aujourd'hui on intègre l'ensemble des participations au travers des salles, assistances et autres, ce qui n'était pas le cas auparavant, cela permet de faire ressortir des dépenses de plus de 1,5 M€ mais elles s'élèvent, en réalité, autour de 200.000 €. Cela nous semble aujourd'hui, par rapport à l'ensemble de l'évolution du budget et des recettes sur toute la mandature, insuffisant.

Ainsi que les limites apportées au fonctionnement et aux capacités d'anticipation du CCAS, sont les raisons pour lesquelles nous votons contre le budget tel que présenté aujourd'hui, notamment dans ses dépenses de fonctionnement.

**M. LE MAIRE –**

Je regrette que vous ne votiez pas le budget cette fois-ci ; je pense que la presse a compris que vous n'étiez pas candidat aux prochaines élections.

A vous entendre, j'ai l'impression que l'on ne vit pas dans la même Ville ; je ne vois pas les problèmes par rapport au personnel.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure ; nous avons une gestion vertueuse depuis 2001. Je m'y associe avec M. LEDOUX et l'ensemble des élus ici présents.

Aujourd'hui l'équilibre financier mais aussi la gestion administrative de nos collaborateurs sont plutôt remarquables. Je ne partage donc pas le même point de vue et c'est dommage.

Jusqu'au bout, nous n'arriverons pas à vous faire voter ce budget. J'espère toutefois que les prochains budgets seront votés à l'unanimité par l'ensemble des collègues qui seront présents et qui seront élus lors des prochaines élections.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Contre ..... « Roncq Avenir »

Je vous remercie.

Avant de clôturer cette séance, je vous signale que différents rapports sont à votre disposition :

- rapport annuel 2019 du CCAS de la Ville de Roncq ;
- rapport annuel 2018 de la MEL sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- rapport annuel 2018 de la MEL sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;
- rapport financier annuel 2018 de la MEL ;
- rapport annuel 2018 de la MEL sur les dépenses par territoire.

Ainsi que les arrêtés et décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis le 16 décembre 2019.

Avant de lever la séance, je voudrais vous remercier tous ;

Remercier l'ensemble des élus, majorité et opposition confondus ;

Remercier tout particulièrement Vincent LEDOUX qui a commencé cette mandature en 2014 et qui m'a transmis les rênes de cette Mairie, le remercier pour la qualité du travail aussi bien dans la transmission auprès de Vincent que dans la transmission des dossiers (c'est important) on a pu vivre une mandature respectée, respectable et faire en sorte d'avoir une certaine continuité dans le service à la population. On a toujours travaillé dans l'intérêt général.

Et je souhaite, pour les prochaines élections, de continuer à travailler dans ce sens et que les différents candidats aux élections gardent à l'esprit cette volonté de travailler au service d'une collectivité, au service de notre Ville, au service de notre pays, dans le respect et, surtout, l'honnêteté dans les débats qui se dérouleront au cours de cette campagne.

Merci à vous les élus.

Merci à la presse, présente régulièrement à nos séances et autres manifestations.

Merci à l'ensemble des services.

Merci à vous toutes et à vous tous parce que vous êtes l'image de notre Ville qui rayonne.

Si je dois avoir un souhait : que les élections se déroulent au mieux, que la place des élections prenne toute son importance dans les prochains jours.

Pour clôturer cette séance, je vous demande de vous lever et de vous applaudir mutuellement parce que c'est cela la démocratie, se saluer toutes et tous pour cette mandature – merci.

*(Applaudissements)*

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

Je vous présente mes meilleurs vœux encore une fois.

On verra si on se retrouve la prochaine fois.

-oOo-

Levée de séance à 19 h 35.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*

Rodrigue DESMET.



